



LAFORET – IMMOBILIÈRE LA VOIE ROYALE  
SARL au capital de 3000 euros - RCS : Nanterre 879274884  
Siège social: 1336, avenue Roger Salengro 92370 Chaville  
Tél: 01 84 01 55 25 - E-mail: chaville@laforet.com

TVA Intracommunautaire n° FR 68879274884 - Titre professionnel: Agent immobilier - Activités: Transaction  
Carte Professionnelle Transaction délivrée par la CCI Paris Île-de-France : CPI 9201 2020 000044 910  
Caisse de garantie financière AXA FRANCE 313 les terrasses de l'Arche 92727 Nanterre  
Montant de la garantie financière pour la transaction : 110 000 euros

*Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE.*

#### Ventes - Barème à compter du 20 septembre 2022 (Hors cas particulier\*)

*Les prix de vente affichés sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière, Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat*

- Moins de 100 000€: honoraires de 10 000€ TTC
- De 100 001 à 200 000€: honoraires de 12 000€ TTC
- Au dessus de 200 001€ : honoraires maximum de 7% TTC

\* Cas Particuliers pour la vente d'immeubles, terrains, parkings et boxes: maximum de 10% TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Un forfait libre d'au maximum 4000€ TTC sera appliqué pour la vente de parkings et boxes.

#### Locations - Barème à compter du 20 septembre 2022

##### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989**

*Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location:*

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail:** 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise et Négociation :** Un mois de loyer mensuel charges comprises déduit des honoraires de Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail ainsi que des honoraires d'Etat des lieux d'entrée. (soit un mois de loyer charges comprises - 15 €/m<sup>2</sup>)
- 

##### **Honoraires pour les autres baux:**

- **Meublés:** Identique aux baux régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989
- **Professionnels et Commerciaux:** 10% HT du premier loyer triennale, soit 12% TTC à la charge de l'acquéreur.
- **Parkings ou Boxes:** 300€ TTC à 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du locataire.

#### Cessions de bail et fonds de commerce - Barème à compter du 20 septembre 2022

**Honoraires:** 10% HT du premier loyer triennale, soit 12% TTC